

**Présents pour la CGT :** Gaëlle ARZUR (Brest), Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Vincent FLOUR (Vanves), Catherine GAUBERTI (Caen), Sophie GOUBIL (Nantes), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Nathanaël LEMAIRE (Orléans), Sylvain TOCCO (Rouen).

**Représentante syndicale :** Fabienne LABIGNE (Nantes).

**Invité en tant qu'expert-salarié :** Vincent TEXIER (Filière production Rennes).

## ✓ FILIERE DE PROD : UN PROJET JACOBIN QUI SUSCITE LE REJET

---

Au terme de la procédure d'information-consultation, le CE a rendu son avis sur les phases 2 et 3 du projet de réforme des moyens internes de fabrication. Cet avis intervient après celui de l'ICCHSCT (Instance de coordination des CHSCT) de France Télévisions et celui du CHSCT de France 3 Bretagne. Le CCE rendra à son tour un avis le 4 avril prochain.

Le projet de la direction a généré une levée de bouclier chez les salariés de la filière de production, qui dénoncent une volonté de centraliser et d'uniformiser l'activité. Dans un rapport très critique, l'expert de l'ICCHSCT a, lui aussi, déploré le caractère technocratique et déconnecté de la réalité d'un projet qui ne repose que sur les économies et les coûts. Le projet, élaboré par un cabinet, s'est fait sans associer les professionnels (opérationnels ou cadres de proximité), qui connaissent pourtant la réalité des métiers et du terrain.

Au terme de la période d'information-consultation, après un préavis de grève qui a donné lieu à des négociations, le projet a connu quelques évolutions, notamment sur la possibilité laissée aux salariés régionaux de rester affectés sur leurs lieux de vie.

Mais il reste beaucoup de points de désaccord, liés à l'hypercentralisation du projet : regroupement de l'ensemble des cars de vidéo-mobile en région parisienne (la direction a jeté son dévolu sur un bâtiment en construction à St-Cyr-l'École, à 25 km à l'ouest de Paris), disparition à terme des équipes légères à Paris, planification centrale éloignée des collectifs de travail, fragilisation de sites régionaux dépourvus de cadres de proximité à part entière.

Concernant le site de post-production de Rennes, le projet prévoit une organisation « cible » avec seulement 3 monteurs, au lieu de 5 actuellement. A l'heure où l'on promet

le doublement des programmes régionaux, c'est tout à fait incompréhensible et la direction patauge à assurer qu'il s'agit d'un « plancher » qui serait dépassé s'il y a de l'activité. A France Télévisions, on connaît les plafonds, pas tellement les planchers. Tout ceci n'aide pas à rassurer les salariés sur les intentions de la direction.

Alors que le site de Rennes tourne à plein, la réduction des moyens de post-production ne peut qu'aboutir à terme à l'externalisation de la fabrication de programmes.

Dans le même ordre d'idée, la volonté d'affecter les équipes légères (pardon, on ne dit plus « équipes légères » mais « moyens de tournage ») va à l'encontre de la réalité de l'activité. Sur les deux dernières années, les équipes légères de Rennes ont tourné à 75% en Bretagne et à plus de 90% dans la zone de chalandise du site.

Au contraire de la direction, les élus appellent à un développement du site de Rennes, pour en faire un pôle d'excellence sur les documentaires et les magazines.

Voir ici ➔ **l'avis** adopté à l'unanimité par les élus du CE.

## ✓ SUR LES ANTENNES EN AVRIL

---

Centre Val de Loire. Au menu du mois d'avril, le Printemps de Bourges (en dispositif light, vacances obligent), Dimanche en politique en extérieur le 20 avril, des tournages sur Mai 68 qui seront diffusés dans Enquêtes de région le 2 mai, une PAE sur la réouverture du musée Giraudet à Montargis.

Tournage du 3<sup>e</sup> numéro de « Histoire de », prime time qui met en lumière des people issus de la région. Après Marie-Laure Augry et Bernard Vaussion (l'ancien chef cuisinier de l'Elysée), le 3<sup>e</sup> numéro est consacré au comédien et humoriste Alex Lutz. Diffusion le samedi à 20h25 sur le créneau de Zorro.

Normandie. Enquêtes de région enregistré au Stade Malherbe de Caen avec un VPTL. Diffusion du match Caen-PSG. Projet de JT extérieur sur le campus de Caen, où Mai 68 a connu ses prémices.

Les élus ont dénoncé la mauvaise couverture de deux grosses actus, l'une à Caen (un forcené au CHU), l'autre à Dieppe (incendie d'une usine). Dans les deux cas, la sous planification délibérée, le non remplacement des malades et l'autocensure généralisée dans l'encadrement journalistique ont fait abandonner les réflexes éditoriaux au profit de considérations financières, au mépris de la réglementation du travail et de la santé des salariés.

Dans le genre, le comble a été atteint en Bretagne, où, suite au décès d'une patiente aux urgences de Rennes, la rédaction en chef ne juge pas utile de faire un sujet. Du coup, une équipe du national débarque le lendemain. C'est finalement son sujet qui sera diffusé par France 3 Bretagne, qui semble prendre conscience de l'intérêt des sujets

quand Paris le lui souffle. Et le pire dans tout ça, c'est que le directeur de France 3 Bretagne ne voit pas où est le problème...

A Rouen, les conditions de travail se dégradent en régie, faute de personnel en nombre suffisant. Du coup, deux cadres sont en arrêt pour épuisement et les conséquences se voient à l'antenne : la locale du Havre n'a pas été diffusée récemment, car un cadre non aguerri s'est retrouvé aux manettes.

Un mois d'avril mollasson dans les Pays de la Loire. Juste des pages spéciales dans le journal : Laval Virtual, match de la Coupe de France Les Herbiers-Chambly. Un Enquêtes de région en lien avec le Tour de France, tourné en équipes légères. En revanche, il y a du travail pour le privé : le pilote de la nouvelle émission culturelle financée par le COM signé avec le conseil régional et confiée à la boîte mancelle Mitiki Productions sera diffusé le 9 avril.

Paris Ile de France s'en donne à cœur joie sur les PAE. Le 29 mars, l'Ile de la Cité sera à l'honneur, avec des sujets aussi divers que la chrétienté ou la concentration judiciaire. Le vendredi 13, opération spéciale sur les Invalides. Enquêtes de région sera consacré le 11 avril à la BRI et à l'anti-terrorisme. Celui du 2 mai sera consacré au Cinquantième de Mai 68. 3 documentaires relateront par ailleurs l'événement, le 16 avril à la fac de Nanterre, le 23 à l'école des Beaux-Arts, le 30 avril à la Sorbonne. Le 1<sup>er</sup> avril, Paname fêtera sa centième à l'Hôtel de Ville de Paris.

Interrogé sur l'avenir de la matinale (dont les tournages s'arrêtent pendant 15 jours), Fabrice Goll répond qu'il y a « beaucoup d'incertitudes » sur la rentrée de septembre et qu'il « n'exclut absolument rien. Tous les scénarii sont possibles ». Quid de l'activité des techniciens pendant l'arrêt des tournages. Le directeur de France 3 Paris Ile de France évoque la participation à des tournages d'actu ou la possibilité pour les OPV d'aller tourner du stock-shot de lieux emblématiques pour lesquels on manque régulièrement d'images.

En Bretagne, avril marque le retour des courses cyclistes et de la voile, avec le Tro Bro Leon, le Tour de Bretagne cycliste et le départ de la Transat AG2R. Le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai, les 2 dernières étapes du Tour de Bretagne seront retransmises par le car de la Filière.

Sur un événement comme l'Amoco-Cadiz, France 3 Bretagne n'a pas réussi à obtenir un Prime time. Si l'on en croit Patrice Schumacher, le directeur (national) des programmes régionaux, le créneau de Zorro n'était pas disponible car il y aurait une grosse actualité au niveau national (laquelle ? Mystère...). L'émission spéciale Amoco-Cadiz devra donc être diffusée à 18h le samedi et d'après M. Schumacher, c'est super comme créneau. S'il le dit...

Côté activité, la direction de France 3 Bretagne profite des jours fériés des semaines 18 et 19, début mai, pour supprimer l'édition régionale du Soir 3, le journal du midi et l'édition locale. Il n'y a pas de petites économies quand le but principal est de supprimer

de l'ETP...

## ✓ **DES COMPETENCES COMPLEMENTAIRES A GEOMETRIE VARIABLE**

---

Repoussé de mois en mois, un 1<sup>er</sup> bilan – succinct – de la mise en œuvre de l'accord sur les compétences complémentaires de France 3 a été présenté par la direction. Ce relevé des sommes qui seront versées sur la paye de mars ne laisse pas d'interroger les élus : il montre des différences très importantes d'une région à l'autre, sans qu'on comprenne pourquoi certaines compétences sont identifiées et payées çà et pas là.

Olivier Godard dit avoir fait confiance aux chefs de centre pour effectuer le relevé des compétences effectivement exercées et s'offusque d'un possible procès d'intention à leur égard. Pourtant, vu les différences, il va bien falloir objectiver les choses, afin de ne pas donner l'impression que l'accord serait appliqué à la tête du client. Ainsi les primes payées vont de 40 000 euros au global pour France 3 Pays de la Loire à seulement 7 400 euros à France 3 Bretagne... Il est impératif de connaître de manière précise la méthodologie mise en œuvre par la direction pour ses relevés.

D'autant que, dans certaines antennes, les élus ont dû se battre, face à une direction qui cherche à appliquer les accords à minima, pour faire reconnaître les compétences complémentaires de leurs collègues.

Sur certaines compétences comme l'infographie, le rapport est de 1 à 7 entre les primes reconnues aux vidéos de Nantes (24 105 €) et celles attribuées à leurs collègues de Normandie (3 450 € au total pour les deux antennes normandes).

En Centre Val de Loire, la compétence « conception de contenus multimédias » a été attribuée à des emplois sans que l'Espace Métiers emploi et compétences n'ait été saisi.

Enfin, un certain nombre de compétences prévues par l'accord sont complètement absentes dans le pôle, en particulier la compétence gestion d'antenne pour les scriptes ou encore la compétence IMG pour les chargées de gestion administrative.

Les élus ont rappelé à la direction que sa signature l'engage : elle a obligation d'appliquer loyalement le dispositif, faute de quoi cet accord à durée déterminée d'un an ne sera pas prolongé en juillet.

## ✓ **BILAN DE L'EMPLOI 2017**

---

L'effectif de l'ex-pôle Nord-Ouest est en moyenne de 889 salariés en 2017 (785 permanents et 103 non permanents), en légère hausse. Le taux de précarité est stable à 11,6%.

Voir le détail dans le ➡ **compte-rendu** de la commission emploi-formation.

Au 31 décembre, le pôle comptait 33 postes vacants, dont 13 sur la seule région Centre Val de Loire.

Le volume d'heures supplémentaires payées est en forte hausse, ce qui peut être le signe d'une productivité accrue et d'absences non remplacées (les absences maladie ne sont remplacées qu'à 30%, ce qui est dérisoire), des arrêts maladies qui sont par ailleurs en forte augmentation dans certaines régions.

La direction, elle, justifie les heures supplémentaires par la couverture des élections en 2017. Pour avoir une vision complète, il faudrait disposer du chiffre des heures supplémentaires récupérées qui n'apparaissent pas dans le bilan de l'emploi.

### ✓ **DES LANCEURS D'ALERTE CONTRE LA CORRUPTION**

---

Suite à la loi du 9 décembre 2016, dite loi « Sapin II », toutes les entreprises ont l'obligation de se doter d'un dispositif anti-corruption, qui sera annexé au règlement intérieur. Il rappelle les règles en matière de conflits d'intérêts, de cadeaux et d'invitations ou encore de partenariats.

Ces dispositions prévoient une procédure d'alerte, qui permet à tout salarié, sous couvert d'anonymat et de protection, de signaler des agissements contraires aux règles d'éthique.

Dans la lignée des CHSCT et de l'ICCHSCT, les élus du CE ont rendu leur ➡ **avis** sur le dispositif.

### ✓ **LES FUTURES INSTANCES DU PERSONNEL EN JUIN**

---

Suite à la signature d'un accord sur les futures instances représentatives du personnel, des élections doivent avoir lieu dans la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de juin. La négociation des protocoles préélectoraux va bientôt débuter.

Dès l'été, 12 régions de France 3 vont élire un CSE (Comité social et économique) du réseau régional, la Corse ayant son propre CSE. Le CSE du réseau régional comptera 26 élus titulaires et 26 suppléants. L'accord prévoit des représentants de proximité dans les 23 antennes régionales, qui reprendront les prérogatives des DP, du CHSCT, voire du CSE et d'une partie des activités sociales et culturelles du CSE. A ce titre, l'accord prévoit un mi-temps de gestionnaire administrative en proximité dans chaque antenne.

Pour l'ex-pôle, l'antenne de Caen comptera 4 représentants de proximité, celles de Vanves, Nantes, Orléans et Rouen en compteront 5 chacune, celle de Rennes en aura 6. Ces représentants seront élus au scrutin proportionnel de liste par les membres du CSE du réseau.

Malgré le recul considérable des ordonnances Macron qui ont dynamité le code du travail, l'accord permet de maintenir une représentation de proximité pour les salariés. Ces représentants de proximité se réuniront chaque mois. L'instance élira un·e secrétaire et sera présidée par la directrice ou le directeur régional·e.

## ✓ A VENIR

---

➡ Prochain CE : 19 avril.

➡ Prochain CCE : 4 et 5 avril.

➡ **Vos élus CGT se tiennent à votre disposition.**



**Avis du CE France 3 Nord-Ouest  
Sur le projet de schéma de développement  
des moyens internes de fabrication de France Télévisions – phases 2 et 3**

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest réaffirment la nécessité pour France Télévisions de disposer d'un outil de fabrication intégré moderne et performant. C'est la condition de l'indépendance de l'audiovisuel public pour la fabrication de l'ensemble de ses programmes et ses développements.

A l'instar de l'ICCHSCT et de son expert, les élus déplorent la manière dont le projet de réforme des moyens internes de fabrication a été mené. Un projet qui repose sur une centralisation de la décision et de l'activité, élaboré en chambre, déconnecté des réalités du terrain et des professionnels ne peut que susciter l'anxiété, la défiance et ne peut aboutir.

Les élus s'inquiètent de la multiplication des troubles psychosociaux, voire des maladies à caractère professionnel, et des arrêts de travail, en particulier parmi les salariés du site de Rennes.

Suite à la mobilisation des salariés et des organisations syndicales, les élus prennent acte d'un certain nombre d'avancées obtenues par la négociation, notamment sur le maintien de l'affectation administrative des salariés qui le souhaitent sur leur site actuel et la prise en charge des frais engagés par les salariés dans leurs déplacements professionnels.

Mais de nombreux points doivent impérativement être travaillés avec les professionnels. A l'instar de l'ICCHSCT, nous demandons instamment la mise en place de groupes de travail afin d'aboutir à un consensus autour des différentes questions qui suscitent rejet et inquiétude : planification, charge et organisation du travail, mobilité géographique, maintenance des différents outils, évolution des emplois, activité régionale, vidéo-mobile, etc.

Concernant l'équilibre économique du projet, la direction ne présente que des estimations en grandes masses d'économies et de coûts. Nous demandons que soient présentés et détaillés :

- La stratégie de l'entreprise et de sa présidence sur les moyens internes de fabrication
- L'objectivation économique des choix de la direction (centralisation de la vidéo-mobile et des équipes légères, structures cibles, etc.)
- Le business plan du projet
- Un plan de charge prévisionnel des différentes activités et sites sur la durée.

Le projet présenté est un « schéma de développement » des moyens internes de fabrication. Nous demandons que soient présentés et chiffrés les développements envisagés pour les moyens internes de fabrication.

Qui dit développement doit en fournir les preuves. Concernant plus spécifiquement le site de Rennes, nous ne pouvons accepter qu'on nous présente une structure cible de la post-production et des équipes légères en déclin. Alors qu'on prévoit le doublement des programmes régionaux à l'horizon 2020, voire l'inversion du modèle de France 3 à terme, la structure de l'emploi présentée pour Rennes, ne peut que faire craindre une externalisation progressive de la fabrication de programmes. Nous demandons au contraire que soit formalisé le développement du site, afin d'en faire le pôle d'excellence du grand-ouest sur le documentaire et les magazines.

Un regard particulier doit être porté à la situation des salariés non permanents qui contribuent de longue date à l'activité du site de Rennes et à son rayonnement sur la filière audiovisuelle locale. Le projet, tel qu'il est présenté, ne leur laisse aucune perspective pour continuer à vivre et travailler en région.

Ces questions devront être débattues au sein de la commission de suivi et d'ajustement sur les MIF, créée lors de la 1<sup>re</sup> phase du projet, qui aura pour mission de corriger et d'ajuster le projet.

Dans cette optique, nous demandons à la direction de présenter un plan d'action afin de répondre à l'ensemble des points énumérés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

**CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Rennes, le 16 mars 2018





## Compte rendu de la réunion de la commission emploi du CE PNO du 13 mars

Étaient présents :

Pour la direction :

Guillaume Dessoliaire (responsable étude), Marie Preschoux (RRH Bretagne), Barbara Lecouey (RRH CVDL en Visio) et Annabelle Laurin (RRH Nantes en visio)

Pour la commission du CEPNO :

Guillaume Le Gouic (Caen), Carole Lefrançois (Caen), Maryse Lamy (Nantes), Nathanaël Lemaire (Orléans), Marc-André Mouchère (Rennes) et Lionel Bonis (Rennes)

Les membres de la commission ont pu travailler à partir du document intitulé « Bilan de l'emploi permanent et non permanent régions Bretagne, Centre Val de Loire, Normandie, Paris Ile de France, Pays de la Loire au 31 décembre 2017 », document reçu le 6 mars 2018.

La commission a aussi reçu des informations concernant les postes vacants et le calcul du taux d'encadrement.

L'année 2016 était marquée par un grand nombre de départs en lien avec la création de la chaîne info essentiellement.

Après une baisse de l'effectif permanent en 2016, l'année 2017 a enregistré une hausse de l'emploi permanent avec 9 personnes physiques en plus et une stabilité du recours à l'ETP non-permanent d'un exercice sur l'autre (taux de précarité de 11,6% en 2016 et 2017).

Cette stabilité du recours aux CDD dans une période de fluctuation de l'emploi permanent démontre l'effort de productivité demandé aux collaborateurs présents durant les périodes où les postes sont vacants.

Depuis 2013, le taux de précarité est stable, et c'est donc sur la variable taux de remplacement que s'effectue aujourd'hui l'ajustement de la contrainte économique restrictive imposée à notre entreprise.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'ETP permanents est de 800 sur le périmètre de l'ex-pôle Nord Ouest pour un objectif annoncé de 798,2 en début d'exercice.

Pour la région Bretagne, le dépassement est de 2,9 ETP par rapport à l'objectif fixé. Dans les faits, cette antenne maintient son niveau d'emploi de 2016 en évoquant un recours à l'ETP non permanent pour pallier des absences de longues durées chez les journalistes.

L'antenne Bretagne passe de 3,8 ETP non permanents journalistes en 2016 à 6 ETP NP JOU en 2017. Dans une rédaction qui se sent déjà exsangue en effectif, notamment les week-end, il semble que les arrêts longs pèsent plus en ETP non permanent que de multiples arrêts courts puisque cette rédaction a « un taux d'absentéisme plus faible que les autres antennes » selon Marie Preschoux.

L'antenne Centre Val de Loire, avec 121,9 ETP à la fin de l'année 2017, respecte amplement l'objectif de réduction d'ETP qui lui était fixée comme objectif de 124,7 ETP. Une nouvelle région qui sur l'exercice 2017 a cumulé un record de nombre de postes vacants dans la durée en raison de « sa faible attractivité » supposée et son grand turnover.

La Normandie avec ses 2 antennes comptabilise 224,4 ETP et cette région a elle aussi dépassé l'objectif fixé avec +3,4 ETP dans un climat de synergie entre Haute et Basse-Normandie qui inquiète et déstabilise les collectifs de travail. Arrêt long, formation longue seraient là aussi invoqués pour ce non respect des objectifs.

L'antenne de Paris Ile de France avec ses 167 ETP et malgré les difficultés inhérentes aux suites des incendies respecte aussi avec de la marge ses objectifs de 171,5 ETP.

Cette région a connu en 2016 beaucoup de postes vacants chez les journalistes avec les départs pour la chaîne info. Des postes comblés en 2017 ce qui explique un moindre recours aux CDD journalistes. De même, la baisse d'activité lié au départ de « météo à la carte » après le sinistre a permis un moindre recours aux CDD PTA.

La commission s'inquiète de constater que l'exercice 2018 dans la répartition des objectifs en ETP dans les antennes de l'ex-pôle Nord Ouest laisse apparaître une sorte de « bonus-malus » en fonction des objectifs tenus ou non en 2017.

#### Synthèse des postes vacants 2017

Bretagne 4 (3 Journalistes et 1 PTA)  
Centre Val de Loire 13 (8 JOU, 5 PTA)  
Normandie 5 PTA (2 Basse-Normandie, 3 Haute-Normandie)  
Pays de la Loire 3 PTA  
Ile de France 6 (5 PTA, 1 JOU)  
RH ex-PNO 2

#### Taux d'encadrement

Bretagne 17,7% chez les journalistes et 9% pour les personnels Techniques et Administratifs  
CVDL 21% JOU et 7 % PTA  
Normandie 15% JOU et 7,3 % PTA (Haute 16,7% JOU et 8,3% PTA, Basse 13% JOU et 6% PTA)  
IDF 18,2% JOU et 6,5 % PTA  
Pays de la Loire 21,4% JOU et 12,3% PTA



## **Avis du CE France 3 Nord-Ouest**

### **sur le projet de Code de Conduite anti-corruption à France Télévisions, annexé au règlement intérieur de France Télévisions**

Le projet de Code de Conduite anti-corruption de France Télévisions s'inscrit dans le cadre des obligations imposées à l'entreprise par la loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dont les décrets ont été publiés en avril dernier.

Ce dispositif vient compléter la charte éthique.

Le code de conduite anti-corruption intègre une procédure d'alerte, telle que prévue dans le cadre de la loi dite "Sapin 2". Ce code sera annexé au règlement intérieur.

Il précise les points sur lesquels chaque collaborateur doit être attentif pour ne pas être exposé à des situations de corruption, active ou passive.

La procédure de signalement d'alerte a évolué, suite à la demande de l'ICCHSCT. Elle élargit désormais son champ d'application à la lutte contre les discriminations et le harcèlement, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi que la protection de l'environnement.

En cohérence avec les avis des CHSCT, les élus du CE France 3 Nord-Ouest demandent :

- Que la plateforme technique de signalement en cours de paramétrage leur soit présentée dès qu'elle sera opérationnelle
- A être consultés, avant sa mise en œuvre, sur le projet de communication et de formation à destination des salariés de France Télévisions
- Qu'un bilan détaillé du dispositif soit présenté aux instances chaque année.

Les élus rappellent enfin que la direction doit tout mettre en œuvre pour garantir la protection et l'anonymat du lanceur d'alerte.

**Adopté à l'unanimité.**

**CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Rennes, le 16 mars 2018